

JR.

Saint-Brieuc, le

REÇU LE

0 1 AOUT 2019

Monsieur Claude RENOULT Président du Pays de Saint Malo 23 avenue Anita Conti 35400 SAINT MALO

références 2019 / 6307

service Patrimoine Bâti

Tél 02 96 62 80 08

suivi par Josiane ROUILLE

objet SCOT du pays de St-Malo - modification simplifiée n°1 identification extensions urbanisation en zones littorales

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 15 juillet 2019, vous m'avez transmis la nouvelle version de la modification simplifiée n° 1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo, établie à la suite de la réunion du 21 juin 2019, et je vous en remercie.

Après étude de ce document, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce projet n'appelle pas d'observations de la part mes services.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre, sous format numérisé, la nouvelle version du S.Co.T, dès l'approbation de cette modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation, La Directrice

Nolwenn PIERRE